

La raison gouvernementale

et les métamorphoses de l'État

Tomás Ibáñez

« L'État est une réalité composite et il n'est rien d'autre que l'effet mobile d'un régime de gouvernementalités multiples. »

Michel Foucault

DISSIPONS D'ENTRÉE DE JEU TOUTE AMBIGUÏTÉ, JE DEMEURE profondément convaincu qu'aujourd'hui tout comme hier, et aussi bien sur le plan des idées que sur celui des luttes, l'assaut politique mené par les anarchistes contre l'État est plus que justifié. En tant que l'État est le maître et l'agent de la souveraineté, en tant qu'il s'adjuge le droit de réprimer sans égards toute tentative de subvertir l'ordre établi et qu'il se charge d'assurer la soumission généralisée aux exigences du système social institué, il est clair que *la suppression de l'État* constitue toujours une condition absolument *nécessaire* pour construire une société faite de justice sociale et de liberté.

Encore ne faudrait-il pas lâcher la proie pour l'ombre et se tromper d'ennemi en prenant la partie pour le tout. Le fait même de ne parler que de condition *nécessaire* nous alerte sur le caractère probablement *insuffisant* de l'assaut mené contre l'État. En effet, de quoi nous servirait une société sans État si les rapports de domination se maintenaient en son sein ? Et, au fond, *qu'importe que l'État disparaisse si la domination demeure ?* C'est bien entendu la question du pouvoir/domination et non celle de l'État qui est au

1. M. Foucault, « Naissance de la Biopolitique », *Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, p. 79.

cœur de la démarche anarchiste telle que je l'entends, puisque l'État n'est que l'une des formes historiques que peut prendre l'exercice de la domination sociale, et puisque quelle que soit la forme qu'elle prenne c'est bien la domination qu'il s'agit de démanteler.

L'ÉTAT COMME PRINCIPE D'INTELLIGIBILITÉ DE LUI-MÊME

Cependant, il nous faut bien reconnaître que l'État jouit d'une présence tellement prégnante, tellement visible, qu'il est bien difficile de ne pas poursuivre l'ombre au lieu de la proie et de ne pas considérer l'État comme une entité ayant une existence en elle-même. Il est difficile de ne pas le voir comme *une réalité auto-contenue* qui,

“Il est bien difficile de ne pas poursuivre l'ombre au lieu de la proie et de ne pas considérer l'État comme une entité ayant une existence en elle-même”

dès l'origine, porterait en son propre sein l'inscription de ses propriétés, la définition préétablie des lignes directrices de son développement, et la configuration de ses modes d'intervention. Il est difficile, en définitive, de ne pas le concevoir comme étant constitué d'une essence immuable qui couvrirait en

permanence sous ses manifestations circonstanciées tout au long de l'histoire et des latitudes, et qui les orienterait par en dessous des aléas existentiels. Bien sûr, la tendance à réifier l'État est bien loin d'être l'apanage exclusif de l'anarchisme mais il est clair que l'anarchisme la partage lui aussi.

C'est cette tendance à *essentialiser l'État* qui nous a conduits, jusqu'à récemment, à nous laisser captiver par le spectacle de l'*irréfrénable expansivité de l'État* et à recourir à des métaphores comme celle de la Pieuvre géante pour nous représenter un État lançant ses innombrables tentacules vers tous les recoins du tissu social. Ce qui sautait à nos yeux, c'était la propension de l'État à tout vouloir absorber sous les plis de son manteau, et c'est pourquoi nous nous efforçons de cerner les manœuvres qu'il déployait pour envahir de nouveaux espaces, pour étendre et pour resserrer, tout à la fois, son emprise sur ses sujets, et pour « étatiser » des éléments chaque fois plus nombreux et plus minuscules de la société civile.

C'est cette même tendance qui, aujourd'hui, nous fait abandonner brusquement l'image d'un État atteint d'hypertrophie galopante, et nous porte à nous interroger plutôt sur les raisons qui font que, tout au contraire, l'État « s'amincit », s'érode, cède des

pans entiers de sa souveraineté à des instances supra et infra-étatiques, voit fondre progressivement ses marges de manœuvre et assiste à la progressive diminution de sa capacité d'intervention, accusant ainsi, à ce que l'on nous dit, l'influence imparable des politiques néo libérales.

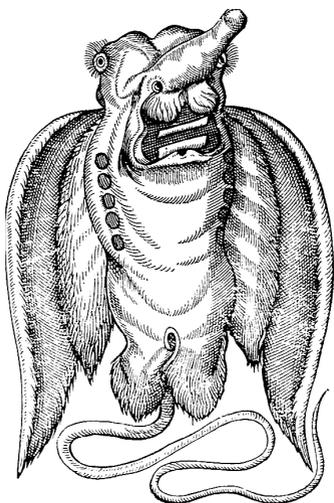
L'État en expansion, l'État en rétraction ? Ces deux images, radicalement opposées mais qui proviennent d'une même source, c'est-à-dire de la tendance à réifier l'État et à le prendre lui-même comme principe d'intelligibilité des modalités de gouvernement qu'il adopte, induisent d'importantes erreurs d'appréciation. Ainsi par exemple, et pour ne m'en tenir qu'à la plus récente de ces deux représentations, il n'est pas du tout exact d'affirmer que l'État est en train de perdre de sa puissance. En fait, l'État ne « s'amincit » pas, il modifie simplement certaines de ses structures et de ses fonctions pour accroître leur efficacité ; il n'y a donc pas « plus » ou « moins » d'État, il y a simplement *des manières différentes de gouverner*.

“En fait, l'État ne « s'amincit » pas, il modifie simplement certaines de ses structures et de ses fonctions pour accroître leur efficacité”

De même, il n'est pas exact de soutenir que l'État voit se rétrécir comme peau de chagrin sa capacité d'intervention et que cela serait dû à l'influence du néolibéralisme triomphant. Ne nous y trompons pas, il ne faut pas moins de vigueur interventionniste pour démanteler les instances de protection sociale et les acquis sociaux que pour les mettre en place. Une politique qui s'inspire de Milton Friedman n'est pas moins interventionniste qu'une politique basée sur Keynes, ce n'est pas en termes quantitatifs que se pose la question, ce ne sont que les finalités et les mécanismes de l'intervention qui diffèrent. Bien entendu, pris entre Charybde et Scylla, rien ne nous empêche de préférer Keynes à Friedman. En réalité le néolibéralisme, loin de l'inhiber, maintient, voire accroît, l'interventionnisme de l'État, sauf qu'il en modifie le mode d'intervention, comme nous le verrons plus avant.

L'ÉTAT EN QUÊTE D'EXPLICATION

Il est indubitable que nous sommes à une époque où le rôle et les caractéristiques de l'État changent de manière aussi importante que rapide. Si nous voulons comprendre ces transformations et éviter les erreurs d'appréciation induites par la réification de l'État,



nous devons procéder à un *renversement radical de perspective*. Il ne faut plus partir de l'État comme d'une réalité première dont l'analyse nous fournirait les clefs pour comprendre les pratiques gouvernementales qui sont à l'œuvre dans une société donnée, car, comme le dit très justement Foucault, l'État est *un effet* et non pas la cause de certaines pratiques gouvernementales, il n'est que « *le corrélatif d'une manière de gouverner* ».

Ce n'est pas que l'État déploie un ensemble déterminé et homogène de pratiques gouvernementales qui vont exercer leur emprise sur des objets et des domaines divers, ce sont plutôt des ensembles de *pratiques gouvernementales* mises en

œuvre dans divers domaines *selon les particularités mêmes de ces domaines* qui vont engendrer telle ou telle forme d'État.

L'État se constitue à partir de pratiques de gouvernement qui sont multiples, qui sont différentes selon les domaines sur lesquels elles portent, qui sont adaptées aux propriétés internes de chacun de ces domaines, et qui confluent et se combinent pour faire *effet d'ensemble* et donner forme à l'État. Lorsque les propriétés internes des domaines gouvernés se modifient en raison des divers événements qui s'y produisent, cela entraîne des changements dans les pratiques gouvernementales qui opèrent en leur sein. Ce sont alors ces changements, produits par les modifications survenues dans les réalités que ces pratiques gouvernent, qui modulent à leur tour les caractéristiques de l'État.

Bien entendu, cette modulation opère dans les deux sens, *l'effet d'ensemble* qu'est l'État exerce à son tour une action sur les pratiques gouvernementales sectorielles en renforçant certains de leurs aspects et en affaiblissant ou en éliminant d'autres selon qu'ils sont compatibles ou non avec la configuration présente de l'État. Il ne s'agit pas de nier que l'État comme dispositif de pouvoir global agit sur les instances plus spécifiques, mais de faire passer cet aspect au second plan pour pouvoir ouvrir ainsi un nouveau champ d'analyse. Disons au passage que c'est peut-être cette relation qui chemine vers l'État à partir du gouvernement de certaines réalités spécifiques, plutôt que dans la direction contraire, qui a été saisie, d'une façon ou d'une autre, par ceux qui pensent qu'il faut donner

priorité à l'action orientée vers la production de « changements locaux » sur celle visant à obtenir des « changements globaux », en considérant que ces derniers ne peuvent venir que des changements locaux qui donnent leur forme au global.

Si, comme le dit textuellement Foucault, en faisant au passage un clin d'œil à l'anarchisme, l'étude de type *anarchéologique* consiste à prendre une pratique dans sa singularité historique, sa contingence, sa non nécessité essentielle au lieu de partir d'un universel posé à priori, alors faisons donc de *l'anarchéologie* et focalisons notre regard sur les pratiques de gouvernement au lieu de scruter la figure de l'État.

Dans la mesure où c'est la réalité sociale, avec les technologies qui l'habitent, les moyens matériels dont elle dispose, les régularités qui la définissent, la différenciation interne qui la caractérise, etc., qui développe certaines pratiques gouvernementales et que celles-ci s'articulent entre elles pour donner lieu à telle ou telle modalité d'État, convenons que ce sont bien les pratiques gouvernementales à l'œuvre dans les différents secteurs de la réalité sociale qu'il faut scruter, et non l'État lui-même, pour savoir quel est le modèle d'État qui se configure de nos jours.

Pour essayer d'illustrer la rationalité gouvernementale qui est à l'œuvre aujourd'hui, je vais me limiter à trois principes généraux qui, et ce n'est pas un hasard, sont tous trois liés au développement du néolibéralisme. Ces trois principes généraux sont, d'une part, *le principe d'immanence*, d'autre part, *le gouvernement à la vérité*, et, enfin, *le gouvernement à la production/consommation de liberté*.

LE PRINCIPE D'IMMANENCE

Souvenons-nous qu'avant même de s'intéresser à la généalogie de l'État moderne, Foucault avait développé l'idée de *l'immanence du pouvoir par rapport aux domaines où il s'exerce*. Cela voulait dire que, pour comprendre comment intervient le pouvoir dans un champ déterminé de la réalité, il faut s'éloigner de la conception dominante selon laquelle le pouvoir s'applique sur cet objet pour le contraindre, le modeler, l'exploiter ou l'enrichir, à *partir d'un lieu qui lui est extérieur* et qui le surplombe. Il faut considérer plutôt que c'est dans son intérieur qu'il se produit, à partir du fonctionnement même de ce domaine, de ses caractéristiques, de ses régularités, de

ses propriétés, et c'est d'ailleurs pourquoi le pouvoir colle si bien à son objet, et s'exerce en son sein de façon aussi efficace.

C'est ce principe d'immanence qui va faire que dans le domaine économique les régularités et les propriétés de l'économie marchande telle qu'elle se développe au XVIII^e siècle vont engendrer un type de gouvernementalité qui lui est propre. Le libéralisme classique va théoriser et promouvoir ce type de gouvernementalité basé sur la libre concurrence et sur la régulation naturelle des prix par le seul jeu de l'offre et de la demande, en soutenant que *pour bien gouverner* il faut *respecter la nature des phénomènes à gouverner* et ne pas contrarier le cours naturel des choses. Pour son propre bien, il faut donc empêcher que l'État n'envahisse la sphère de l'économie et ne vienne contrecarrer le mouvement de cette fameuse « main invisible » qui règle les ajustements du marché. Que chacun reste chez soi, que l'économie gère ses propres affaires selon la rationalité qui lui est propre, que l'État gère les siennes selon sa propre rationalité, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes, voilà ce que nous dit le libéralisme classique.

Aujourd'hui la gouvernementalité libérale a été remplacée par une gouvernementalité néo-libérale pour qui il ne suffit plus de « protéger » la main invisible, c'est-à-dire la pure rationalité économique de l'économie marchande, en la soustrayant aux ingérences de l'État, mais qui cherche à en faire *un principe hégémonique* qui soit valable tout aussi bien pour l'ensemble de la société civile que pour l'État. Rassemblons-nous tous sous le toit commun d'une rationalité unifiée par les lois de l'économie et tout ira pour le mieux, ou... : « l'économie au pouvoir ! », voilà ce que nous dit le néolibéralisme. Et c'est ainsi que dans la société contemporaine s'estompent peu à peu les frontières entre le domaine de l'économie, celui de l'État et celui de la société civile.

LE GOUVERNEMENT À LA VÉRITÉ

Mais si l'on veut être capable de ne pas contrarier le cours naturel des choses et si l'on veut tirer profit des forces qui l'animent au lieu de s'épuiser à les créer, encore faut-il *les connaître* avec suffisamment de précision pour les respecter et pour les laisser jouer librement. La rationalité gouvernementale libérale, basée sur le respect des lois du marché, est donc inséparable de *la construction d'un appareil de savoir*. L'art de gouverner doit produire du savoir sur

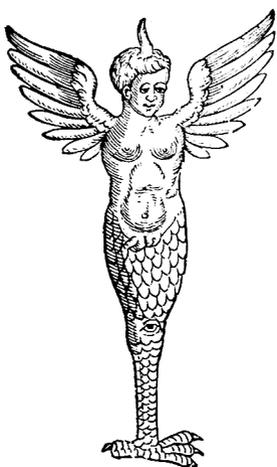
l'objet gouverné, mais à son tour ce savoir va imposer des limites et des contraintes à l'action gouvernementale, en lui indiquant ce qu'elle peut faire, ce qu'elle doit faire et ce qu'elle doit s'abstenir de faire.

On ne peut donc gouverner que sur la base de connaissances, mais de connaissances qui soient *vraies* et qui rendent compte objectivement de la réalité. Cela requiert bien sûr la constitution d'un corps de spécialistes et le développement d'un dispositif technoscientifique qui mettent au service du gouvernement un corpus chaque fois plus volumineux de *savoirs experts* qui, de nos jours, requièrent bien souvent l'usage des nouvelles technologies de l'information pour pouvoir s'élaborer. L'expertise permet non seulement de *gouverner au plus près de la vérité des choses*, mais elle construit en même temps un régime de vérité qui assure la soumission des sujets. En effet, puisque seuls peuvent produire des savoirs experts ceux qui sont pourvus des dispositifs et des moyens techniques pour ce faire, l'expertise garantit *la dissymétrie* entre les savoirs réputés vrais dont disposent les gouvernants et ceux qui sont aux mains des gouvernés. Il s'agit bien sûr d'une dissymétrie qui hiérarchise et qui, de ce fait, mène à la soumission.

“L'expertise permet non seulement de gouverner au plus près de la vérité des choses, mais elle construit en même temps un régime de vérité qui assure la soumission des sujets”

Par ailleurs, l'expertise engendre des effets de vérité qui attestent de *la légitimité* des actes de gouvernement, puisque ces actes se basent sur des savoirs qui sont perçus par les gouvernés comme étant *d'autant plus vrais qu'ils sont plus opaques à leur propre entendement* et plus dépendants des seuls experts pour ce qui est de leur intelligibilité et de leur déchiffrement. Paradoxalement, pour produire un effet de vérité qui entraîne la soumission, le discours de connaissance qui dit comment sont les choses doit être opaque pour qui n'est pas expert en la matière. L'opacité ne joue cependant en faveur de la légitimation que jusqu'à un certain point, et elle se retourne contre celle-ci lorsqu'elle finit par priver les décisions gouvernementales de toute signification pour les sujets qui se mettent alors en retrait de la politique et désertent son champ.

Cette rationalité gouvernementale basée sur l'adéquation aux propriétés de l'objet, et sur la connaissance vraie de ces propriétés, dessine une tout autre manière d'exercer la domination et modifie du coup les formes de résistance face à l'État. En effet, pour ne



prendre qu'un exemple, *la désobéissance* aux injonctions de la loi, le refus d'obtempérer aux ordres transmis constituaient une manière de contrer le souverain ; mais quand la contrainte passe par *la soumission à l'ordre naturel des choses*, et que cet ordre naturel des choses dicte ses exigences par la bouche des experts, alors le rôle de la désobéissance se trouve mis en porte-à-faux. Il est en effet bien difficile de désobéir à ce qui n'est pas un ordre mais un simple fait de nature.

Nous pouvons voir un bon exemple d'un mode de gouvernement basé sur la connaissance réputée « véridique » et sur l'absence d'ordres coercitifs dans la manière dont procèdent les fameuses agences de notation. Elles ne prescrivent pas des décisions à prendre et des politiques à suivre, elles se limitent à *énoncer publiquement* le résultat d'une évaluation experte et cela seul suffit à provoquer des effets qui obligent les dirigeants des États à rectifier telle ou telle politique et à prendre « librement » des mesures parfois draconiennes.

Ces effets ne sont, bien évidemment, possibles que parce que le régime de vérité qui sanctionne aujourd'hui l'action gouvernementale étatique n'est autre que *la confiance des marchés*, une confiance qui s'exprime par le taux d'intérêt du financement d'une dette que les États, devenus débiteurs nécessaires et perpétuels sur les marchés financiers internationaux, doivent gérer par des emprunts récurrents. Comme toujours, les financiers, les banques font négoce avec l'argent qu'ils prêtent, mais cette pratique ancestrale présente aujourd'hui des traits particuliers qui sont dus en bonne part aux développements des technologies de l'information : création d'un authentique marché mondial de la dette, et, en même temps, immédiateté, ou absence de délai, dans la connaissance des effets d'ensemble des opérations d'offre et de demande. Le fait que les marchés sont sensibles « en ligne », sans délai, permet que « la contagion » soit immédiate, et que cela fasse boule de neige en alimentant les instabilités du système financier.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil d'ensemble sur les caractéristiques énumérées jusqu'ici à propos de l'art de gouverner contemporain, nous nous apercevons qu'elles sont indissociables du *développement des savoirs scientifiques* et du *déploiement des nouvelles technologies de l'information*. Cela montre bien que le type de

savoir produit par l'institution scientifique, bien loin d'être neutre, a des effets politiques notables qui ne sont peut-être pas liés uniquement à l'usage que l'on en fait, et ceci vaut aussi pour les innovations technologiques. Pris ensemble, ces deux phénomènes ont même tellement d'implications politiques qu'ils sont capables de modifier l'État et les rationalités gouvernementales. C'est ce même couplage entre savoirs scientifiques et nouvelles technologies qui permet de rendre opérationnel un autre mécanisme propre du libéralisme et du néolibéralisme : *le gouvernement par la liberté*.

LA PRODUCTION/CONSUMMATION DE LIBERTÉ

Le fait que de nos jours la liberté et l'autonomie sont abondamment mises à contribution pour rendre plus efficaces les pratiques gouvernementales mises en œuvre dans les divers domaines de la réalité sociale ne saurait échapper à personne.

Ainsi, par exemple, le recours à la liberté et à l'autonomie des travailleurs s'est installé depuis plusieurs décennies déjà dans la manière de gouverner bon nombre de secteurs de l'économie productive et de services. Aux alentours des années 1950, il est apparu que l'on pouvait *flexibiliser les structures hiérarchiques* dans l'organisation du travail et relâcher les pesants systèmes de contrôle en continu des résultats fournis par les travailleurs, sans que cela nuise le moins du monde au rendement. Bien au contraire, moyennant l'usage de certaines techniques, cela pouvait permettre d'accroître le rendement des travailleurs tout en faisant l'économie d'un certain nombre de tensions et de conflits. Depuis lors cette pratique n'a fait que s'étendre et se perfectionner en poursuivant l'objectif de *rentabiliser au maximum la capacité d'initiative des travailleurs*, leur potentialité d'auto-contrôle, leur sentiment de responsabilité, leur motivation de succès et d'accomplissement, bref, d'en faire *les agents actifs de leur propre exploitation* en leur confiant la tâche de s'obliger eux-mêmes à être aussi performants que possible.

L'élaboration des « techniques de subjectivation » nécessaires pour construire des sujets dont l'autonomie soit conforme aux demandes provenant des entreprises modernes exigea la production par les différentes disciplines des sciences humaines d'un vaste ensemble de savoirs experts. Ces « techniques de subjectivation » qui couvrent l'ensemble des procédés pour agir sur la manière dont les sujets se perçoivent eux-mêmes, sur la façon dont ils définissent

leurs projets vitaux, sur la forme qu'ils impriment à leur rapport à autrui et à leur rapport à eux-mêmes, sur la constitution de leurs motivations et de leurs désirs, ne circonscrivent pas leur utilité à la seule sphère du travail. On les retrouve à l'œuvre, notamment, dans le domaine de la consommation, occupées à modeler le consommateur comme un sujet libre, constamment incité à faire usage de sa liberté de choix entre les alternatives et les produits qui lui sont offerts.

Que ce soit dans le domaine du travail, dans celui de la consommation ou dans beaucoup d'autres domaines, comme nous allons bientôt le voir, il semble bien que la rationalité gouvernementale

“Le néolibéralisme a besoin d'utiliser à son profit de multiples formes de liberté ”

néolibérale aujourd'hui dominante s'appuie sur *la liberté comme l'un des principes fondamentaux de gouvernement et de gestion.*

Le néolibéralisme a besoin d'utiliser à son profit de multiples formes de liberté, mais il ne peut se contenter de les utiliser, il doit les avoir constamment à disposition et dans les modalités adéquates, il doit donc aussi intervenir pour *produire et organiser des formes de liberté*, ce qui contredit encore une fois l'image de non interventionnisme que l'on associe au néolibéralisme. N'en doutons pas, le néolibéralisme est *éminemment actif* dans *la production et la promotion de formes de liberté*, et c'est là un aspect que l'on ne saurait négliger si l'on veut résister à ses effets de domination.

Le gouvernement par la liberté nous rapproche du vieux rêve de construire des sujets qui n'aient pas à être gouvernés par les puissants parce qu'ils se gouverneraient d'eux-mêmes comme leurs maîtres le feraient, ou même mieux qu'ils ne le feraient. C'est en fait ce même principe de gouvernement par la liberté et l'autonomie qui est mis en œuvre par l'État et par les instances supratatiques à travers les pratiques et la philosophie de la « gouvernance ».

LE DÉVELOPPEMENT DE LA GOUVERNANCE

En parallèle avec le développement hégémonique du néolibéralisme, l'usage du terme « gouvernance » a connu en très peu d'années un essor spectaculaire. Absent du lexique gouvernemental avant les années 1990, ce terme figure aujourd'hui dans d'innombrables rapports, évaluations, et recommandations des organismes

les plus divers, des instances supranationales telles que le FMI, l'ONU ou l'UE jusqu'à des entités locales, municipalités, conseils régionaux, etc., en passant par les structures d'État. Cet engouement ne se cantonne pas au domaine de l'administration et au secteur public mais s'étend aussi bien au secteur privé et au tissu entrepreneurial. C'est, cependant, sur ses effets dans la sphère publique que nous allons nous arrêter car ils semblent aller dans le sens de cet amincissement de l'État dont il était question plus haut.

En effet, une des raisons qui font que l'on parle de l'amincissement de l'État se trouve dans le double mouvement de *cession de souveraineté* dans lequel celui-ci se trouverait actuellement engagé. D'une part, cession de souveraineté « par le haut » avec la constitution d'instances supranationales (Commission Européenne, FMI, etc.) qui n'ont pas les attributs de l'État mais d'où émanent des contraintes qui limitent l'espace où peut s'exercer la souveraineté de l'État et qui absorbent certaines de ses prérogatives. D'autre part, cession de souveraineté « par le bas » à travers le transfert à des instances locales de certaines prises de décision et de la mise en œuvre de ces décisions, choses qui étaient auparavant du ressort exclusif des compétences de l'État.

Or, comme ce transfert par le bas constitue en effet l'une des opérations propres de la gouvernance, il ne faut franchir qu'un pas pour affirmer que les pratiques impliquées par la gouvernance *ame- nuisent la souveraineté de l'État*. Nous verrons cependant qu'il n'en est rien et que ce transfert ne représente pas du tout une cession de souveraineté mais simplement une nouvelle manière de gouverner.

Mais, pour commencer, voyons de plus près en quoi consiste la gouvernance dans la sphère politique. Il s'agit d'une technologie de gouvernement et de gestion qui vise à remédier à plusieurs des causes qui sont responsables d'une faible efficacité des actions gouvernementales développées par l'État. Une première cause tient à la distance (pas seulement géographique, bien sûr) entre les lieux où se prennent les décisions et les réalités qu'il s'agit de gouverner. Une première mesure de « bonne gouvernance » consiste donc à créer les conditions pour que les décisions puissent se prendre au plus près des réalités concernées sans qu'elles s'écartent pour autant des desiderata politiques du gouvernement. Cela passe par la décentralisation mais surtout par la mise en place de *procédés de consultation et de participation des sujets concernés*.

Une deuxième cause tient aux difficultés pour que les décisions prises et les mesures adoptées entraînent *une implication* des instances ou des sujets concernés qui soit suffisante pour obtenir les résultats escomptés. La « bonne gouvernance » ne se limite pas à faire intervenir les sujets concernés dans le processus de prise de décision, elle remet également entre leurs mains *l'exécution de mesures adoptées* en laissant la plus ample autonomie possible aux collectifs et aux instances qui prennent en charge cette exécution, en les laissant la mener à bien « à leur façon », sans guidage ni contrôle continu, en leur faisant confiance mais en évaluant et en sanctionnant, avec l'accord explicite des sujets concernés, les résultats obtenus.

Une troisième source de difficulté réside dans *la perte de légitimité* qui affecte les instances gouvernantes lorsque l'impossibilité où se trouvent les gouvernés de déchiffrer les savoirs experts mis en jeu dans les décisions finit par ôter toute signification et toute crédibilité aux actes de gouvernement. La « bonne gouvernance » ne consiste pas seulement à formuler un langage qui soit aussi commun que possible aux gouvernants et aux gouvernés pour que ces derniers octroient à nouveau du sens aux actes de gouvernement. En donnant la parole aux sujets dans la prise de décision et en laissant jouer leur capacité d'initiative dans la mise en œuvre de celle-ci, elle met, de plus, à disposition des gouvernants *une nouvelle source de savoirs*. Il s'agit, pour ainsi dire, d'une « connaissance de l'intérieur » qui vient s'ajouter à la connaissance experte construite « objectivement » depuis l'extérieur et qui permet d'intervenir plus efficacement sur l'objet qu'il s'agit de gouverner.

En résumé, la gouvernance cherche à *intégrer* les sujets dans le processus gouvernemental pour en accroître l'efficacité, pour en redorer la légitimité, et pour extraire des gouvernés des connaissances qui le renforcent. Nous voyons bien qu'il s'agit moins d'une cession de souveraineté que d'un ensemble de procédés qui modifient l'art de gouverner dans le sens d'une plus forte emprise du pouvoir. Cet ensemble de procédés qui nous renseigne sur quelques-unes des transformations que subit l'État repose sur la conjonction de trois conditions de possibilité. En premier lieu, *le développement du néolibéralisme*, et donc la possibilité d'exploiter les ressources de la liberté et de l'autonomie mises au service du pouvoir politique et économique. En deuxième lieu, *le développement des nouvelles technologies* qui permettent notamment de gérer à

grande échelle les processus de décentralisation, d'évaluation de résultats, et de consultation. Enfin, *la constitution de savoirs experts*, à partir des différentes sciences humaines, sociales, et psychologiques, qui permettent d'affiner les mécanismes de décision collective, d'améliorer les techniques d'évaluation des méthodes et des résultats, et de perfectionner les formes de participation.

Bien entendu, pour que ces procédés qui consistent à donner la parole, à consulter, à introduire une certaine horizontalité, à faire participer aux décisions, à déléguer les réalisations, à laisser jouer l'autonomie, à utiliser la liberté, à favoriser la transparence, à prendre en compte les savoirs « d'en bas », etc., ne mettent pas en péril le système établi, il faut que les secteurs dominants conservent *le privilège d'établir les règles du jeu*, en enfermant dans le domaine des « non-décisions » tout ce qui touche à celles-ci. Sans qu'il soit nécessaire de signaler d'autres aspects, l'existence même d'une sphère de « non-décision » suffit à marquer la profonde différence entre le type d'autonomie et de liberté que met en œuvre le néolibéralisme d'une part, et les concepts d'autonomie et de liberté qui sont élaborés par la pensée anarchiste, d'autre part. En définitive, sous des couleurs qui rappellent parfois celles des idées libertaires, il est clair que la gouvernance n'est que le visage aimable et trompeur que nous offre la domination au temps du néolibéralisme.

POUR FINIR SANS CONCLURE

L'État ne transforme pas à sa guise la réalité sociale et il ne la gouverne pas à son gré, ce sont les diverses transformations de la réalité sociale dans ses multiples secteurs, économie, travail, administration, science, technologies, complexe juridique, relations sociales, etc., qui transforment l'État en modifiant les pratiques gouvernementales qui jouent en son sein. Aujourd'hui ce sont les ressources de la liberté et de l'autonomie qui sont mises à contribution pour accroître l'efficacité de ces pratiques ; mais pour pouvoir « gouverner à la liberté » il est indispensable de *construire de puissants dispositifs de sécurité* qui sachent endiguer les débordements éventuels que peut engendrer la liberté. Certes, la sécurité n'a jamais été absente des préoccupations de l'État, mais la place



octroyée aujourd'hui à la liberté dans les pratiques gouvernementales ne modifie pas seulement l'importance que prend la sécurité, elle en modifie aussi le rôle et les modalités dans le plan d'ensemble de la gouvernementalité contemporaine.

Foucault n'avait sans doute pas tort quand il signalait que *le couple « Liberté/Sécurité »* était au cœur du libéralisme et quand il nous disait que les stratégies de sécurité étaient « l'envers et la condition même du libéralisme ». Pas de gouvernement par la liberté sans la création de dispositifs de sécurité destinés à *surveiller la liberté autant qu'à la fabriquer*. Rien d'étonnant par conséquent à ce que les instances gouvernementales mettent l'accent sur l'insécurité généralisée, en appellent au principe de précaution, et appuient l'idée que nous vivons dans une société à risque. Tout cela va dans le sens de nous inciter à faire montre d'une responsable prudence dans l'usage de nos libertés, en même temps que cela légitime les mesures sécuritaires que prennent les États et que cela renforce le privilège qu'a l'État d'être l'unique dépositaire de *l'usage légitime de la force*, usage sur lequel il ne lésine absolument pas et que nulle transformation de l'État n'a pour l'instant mis en question.

Tomás Ibáñez

